

## *Société Voyage Manitoba*

### **Membres du conseil**

#### Présidence

Stuart Murray, Winnipeg

#### Vice-présidence

Tara Stefansson, Winnipeg

#### Membres

Sky Bridges, Winnipeg ^

Karen Chrest, Brandon

Andrew Fisher, Winnipeg

Maureen Hrechkosy, Pointe du Bois ^

Ginette Lavack Walters, Winnipeg (bil)

Simon Resch, Emerson (bil.) ^

Sara Stasiuk, Winnipeg

^ Représentant du gouvernement

### **Mandat :**

Le conseil de la Société Voyage Manitoba a pour mandat de favoriser le développement, la croissance et la diversité de l'industrie touristique au Manitoba.

### **Autorité**

Loi sur la Société Voyage Manitoba

### **Responsabilités :**

Le conseil de la Société Voyage Manitoba fournit, à la fois directement et dans le cadre de la participation aux comités consultatifs de l'industrie de l'organisme, des conseils et des renseignements à l'organisme et, indirectement, au gouvernement, au sujet des besoins, des possibilités et des défis auxquels fait face l'industrie du tourisme. Les membres du conseil agissent avec intégrité et de bonne foi pour préserver l'intérêt supérieur de la Société Voyage Manitoba.

### **Composition**

De neuf à 15 membres (dont trois représentants du gouvernement du Manitoba)

Les administrateurs sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil (y compris le président et le vice-président, en consultation avec le conseil).

Pour la nomination des autres administrateurs, on prend en considération :

- l'intérêt public et la diversité culturelle de la population du Manitoba, y compris les Autochtones et les francophones;
- les intérêts ruraux, urbains et régionaux;

- les organisations provinciales et régionales qui ont un intérêt dans le secteur de l'industrie touristique;
- les divers champs d'intérêt au sein de l'industrie touristique, y compris le secteur de l'hébergement, le secteur des transports, les voyageurs, les restaurants, les festivals et les activités ainsi que les atouts naturels et culturels;
- les recommandations du conseil et de l'industrie touristique.

### **Durée des mandats**

Trois ans (six ans maximum)

Les administrateurs occupent leur poste jusqu'à ce que leur mandat soit renouvelé, que leur nomination soit révoquée ou qu'un successeur leur soit nommé.

### **Expérience souhaitable :**

- Connaissances générales de l'industrie touristique au Manitoba, plus des connaissances, de l'expérience et une expertise particulières dans un ou plusieurs domaines de l'industrie touristique ou s'y rapportant.
- Compréhension et appréciation de l'environnement et des défis qui sont propres à l'exploitation des petites entreprises au Manitoba et au Canada.
- Expérience de participation au conseil d'administration d'une association industrielle.
- Diversité culturelle, intérêts ruraux, urbains et régionaux, et expérience au sein d'organisations provinciales et régionales qui ont un intérêt dans le secteur de l'industrie touristique.
- Compétences informatiques de base.

### **Engagement quant au temps :**

Le conseil se réunit au moins quatre fois par année. Les réunions ont ordinairement lieu un matin de semaine et durent approximativement trois heures.

### **Réunions**

Fréquence : Trimestrielle

Heure : Pendant la semaine

Durée : 3 heures

### **Rémunération**

Présidence : 6 000 \$ par année

Vice-présidence  
et administrateurs : 109 \$ par demi-journée et 192 \$ par journée entière